



Comité Technique Spécial Départemental  
du jeudi 30 novembre 2017

Déclaration préalable  
du Sgen-CFDT Auvergne

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD.

Tout d'abord, vous le savez, il n'est pas dans les habitudes du Sgen-CFDT de se livrer, en CTSD, à de grandes envolées, lyriques ou polémiques, concernant la politique nationale, cependant à l'occasion du rendez-vous salarial du 16 octobre 2017 avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique, le ministre Darmanin a annoncé le report:

- au 1er janvier 2019 pour la conversion d'une part de l'indemnitaire en indiciaire, initialement prévue le 1er janvier 2018.
- au 1er janvier 2020 pour la revalorisation des grilles, initialement prévue le 1er janvier 2019.
- au 1er janvier 2021 pour la création d'un 7e échelon dans la nouvelle grille de la hors-classe, initialement prévue le 1er janvier 2020.

Nous déplorons fortement ces reports qui allongent la liste des mauvaises nouvelles avec le gel du point d'indice (pour la 7ème fois en 8 ans), le retour du jour de carence ou encore de l'augmentation du taux de CSG dont on ne sait pas si, et comment, elle sera compensée.

Début janvier, tous les collègues verront donc concrètement une nouvelle fois leur traitement baissé. Est-ce cela un réel signal de bienveillance de la part de ce gouvernement, en direction des enseignants?

Le Sgen-CFDT s'était fortement engagé dans le protocole PPCR car une petite augmentation, même critiquable pour d'autres raisons, est toujours préférable à une stagnation entraînant une paupérisation.

Nous attendons, avec intérêt, les modalités d'application concernant l'accès à la hors classe et la classe exceptionnelle et souhaitons que les dispositions prévues soient réellement appliquées. Et nous serons particulièrement attentifs à ce qu'aucun collègue ne disposant plus de rendez-vous de carrière, ne soit lésé dans son avancement.

Nous nous félicitons du virage que prend la nouvelle évaluation des enseignants, avec un référentiel de compétences et une harmonisation nationale des grilles d'évaluation.

Les dispositions proposées d'accompagnement des collègues à ces rendez-vous de carrière, vont dans le bon sens. Nous nous interrogeons, tout de même, sur les moyens de bien réaliser ces accompagnements. En effet, au cours des dernières années les IEN et conseillers pédagogiques ont vu leurs missions annexes se multiplier. Nous ne doutons pas qu'ils essaient au mieux d'appliquer leur mission d'accompagnement des collègues dans le temps dont ils disposent, mais afin qu'ils puissent se recentrer sur ces missions d'accompagnement il serait sans doute utile de limiter les autres missions.

Par ailleurs, la fin de nombreux contrats aidés met en difficulté de nombreuses mairies dans l'organisation des temps de l'enfant. Nous n'évoquerons pas la fin des contrats aidés pour les aides à la direction car dans notre département car ils étaient déjà en voie de disparition.

Le Sgen-CFDT s'inquiète aussi des premières mesures prises par le Ministre de l'Éducation Nationale et constate que sa communication prend le pas sur la concertation. La réforme du collège connaît des aménagements. Certains d'entre eux apportent une réelle souplesse aux établissements, comme la liberté accordée en matière de thématiques pour les EPI. D'autres font perdre de la cohérence à la réforme tout en donnant l'impression de céder aux demandes des familles les plus favorisées. Quel signal est donné aux équipes qui se sont investies, ont fait évoluer leurs pratiques pédagogiques au prix d'un travail considérable, quand on laisse à penser que l'AP ou les EPI ne sont pas si importants que cela, au point de pouvoir choisir entre ces dispositifs ?

Enfin, et vous vous en doutiez, nous nous interrogeons sur le dispositif « devoirs faits ». En effet, ce dispositif doit être mis en place à l'heure actuelle et nous aimerais savoir quelle visibilité vous avez sur sa mise en place ? Les HSE nécessaires à son fonctionnement ont-elles été versées aux établissements ? Les principaux de collège ont-ils été destinataires des informations nécessaires à la mise en paiement des HSE en direction des équipes Vie Scolaire ? Certes, la capacité ou non des familles à accompagner leurs enfants dans la réalisation des devoirs est source d'inégalités. Néanmoins, le dispositif tel qu'il est imposé ne tient pas vraiment compte des réalités de terrain (durée de la journée des élèves, transports scolaires, nombre d'AED) et des projets d'établissement. Nous aimerais donc savoir quels retours vous ont été faits par rapport à ceci ?

A titre expérimental, ce dispositif est lancé aussi dans quelques écoles, sera-t-il étendu à l'ensemble des écoles ? Les collègues participant se verront-ils appliquer le même taux horaire suivant qu'ils exercent dans le premier degré ou le second ? Il serait bon de ne pas renouveler la différence existant à ce sujet sur les heures d'accompagnement éducatif.

En vous remerciant, Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs de votre attention.